



LE THINK TANK CITOYEN
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



DE QUEL TYPE DE CONSTITUTION LES
PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST ONT-ILS
AUJOURD'HUI BESOIN ?

LE DÉBAT DE WATHI

Septembre–Octobre 2016

Note introductive

DE QUEL TYPE DE CONSTITUTION LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST ONT-ILS AUJOURD'HUI BESOIN ?

1. Pourquoi ce thème ?

- **Parce que** la nature, l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques sont déterminants dans tous les pays et les régions du monde, pour la paix, la sécurité, la cohésion sociale, le progrès économique, la protection de l'environnement, pour ainsi dire pour tous les déterminants majeurs du bien-être collectif présent et futur des populations.
- **Parce que** la plupart des constitutions des pays de la région (les pays membres de la CEDEAO ainsi que la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun) ne semblent pas à même de réguler efficacement le fonctionnement réel des Etats et les pratiques des acteurs politiques.
- **Parce que** les innovations institutionnelles, inspirées ou non par des modèles existants ailleurs dans le monde, paraissent aujourd'hui urgentes et nécessaires, pour donner un contenu à l'idéal démocratique, mettre les Etats au service de l'intérêt général, améliorer les processus de choix des gouvernants et de contrôle de l'action publique par les citoyens.
- **Parce que** les débats sur des révisions ou des réécritures des constitutions se sont multipliés dans plusieurs pays de la région et restent d'actualité: après le Sénégal, où un référendum sur la révision de la constitution a été organisé en mars 2016, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Liberia, le Mali, le Togo, la Guinée Bissau envisagent d'importants changements dans leurs lois fondamentales respectives.
- **Parce que** les débats sur les réformes politiques et institutionnelles dans un pays doivent être ouverts à tous les citoyens et ne doivent pas être réservés aux seuls experts du droit et aux acteurs politiques. Le caractère participatif du processus d'élaboration des projets de modification constitutionnelle est peut-être aussi important que les textes auxquels ils aboutissent.

- **Parce que** les révisions constitutionnelles ont souvent servi d'instrument de pérennisation des pouvoirs en place au détriment des populations qui souhaitent voir des changements dans la gouvernance politique et économique de leurs pays. Même lorsque les pistes empruntées pour procéder à des modifications constitutionnelles respectent la légalité, elles ne sont pas toujours légitimes du point de vue de l'intérêt général, et conduisent à des situations de conflit ou à des fractures au sein de la population.
- **Parce qu'il** faut repenser les constitutions pour les adapter aux réalités économiques, sociales et culturelles des pays de la région et encore davantage aux besoins des futures générations et au type de sociétés que l'on souhaite construire. Les constitutions des pays de la région sont pour la plupart encore très marquées par les modèles des anciens pays colonisateurs et peinent à être pleinement considérés comme endogènes et représentatives des aspirations des populations censées s'y soumettre.

2. Quels sont les principaux sujets à explorer ?

2.1 Le mode d'élection et les pouvoirs des présidents

- L'élection du président de la République au suffrage universel est-elle le meilleur gage de démocratie ?
- Quels sont les avantages et les limites de l'élection présidentielle au suffrage universel dans les contextes ouest-africains ?
- Quelles sont les réformes institutionnelles qui pourraient augmenter les chances que les élections présidentielles produisent de « bons présidents » ?
- Les expériences politiques des pays africains au cours des cinq dernières décennies plaident-elles en faveur des constitutions qui attribuent des pouvoirs très larges aux présidents de la République, chefs de l'Etat, ou au contraire en faveur de l'encadrement du pouvoir présidentiel par des institutions de modération du pouvoir présidentiel ?
- Quels sont de manière spécifique les pouvoirs présidentiels qui pourraient ou devraient être réduits ou davantage contrôlés ?
- Quelle durée de mandat prévoir pour les présidents de la République et faut-il nécessairement limiter le nombre de mandats pour produire les meilleurs résultats politiques, économiques et sociaux dans un pays ?
- Le mandat unique pour les présidents est-il la bonne solution pour en finir avec les révisions constitutionnelles visant à instaurer ou à faire disparaître la limitation du nombre de mandats et avec les dérives liées à la recherche d'une réélection? Ou est-ce au contraire une très mauvaise idée ?
- Quelles sont les institutions de contre-pouvoir ou de modération du pouvoir présidentiel qu'il faudrait mettre en place ou renforcer pour consolider davantage les Etats dans leur capacité à préserver l'intérêt général ?

2.2 Le rôle des parlements dans le fonctionnement démocratique

- L'Assemblée nationale dispose-t-elle de prérogatives suffisantes pour contrôler l'action gouvernementale ?
- Quelles sont les réformes à mettre en œuvre pour renforcer le pouvoir de contrôle de l'Assemblée nationale sur l'exécutif ?
- Le mode d'élection des députés renforce-t-il l'indépendance du pouvoir législatif vis-à-vis de l'exécutif ?
- Faut-il envisager des changements dans le mode d'élection des députés pour renforcer le lien entre les élus et les citoyens qui les ont choisis pour les représenter au sein d'une Assemblée nationale ou d'un Sénat ?
- Quelles sont les réformes envisageables pour permettre aux députés de l'opposition de jouer un rôle plus accru et constructif au sein de l'Assemblée nationale ? Doit-on confier la présidence de commissions importantes (finances, lois) à des députés de l'opposition pour renforcer le caractère démocratique de l'institution parlementaire ?
- Le rôle et les prérogatives du chef de l'opposition doivent-ils figurer dans la constitution pour renforcer le dialogue démocratique ? Quels sont les pays de la région qui ont mis en place ce statut du chef de l'opposition et quel en est le bilan ?
- Les pays de la région ont-ils besoin d'un Sénat ou d'une autre institution de type parlementaire en plus de l'Assemblée nationale ?

2.3 Le pouvoir judiciaire, son rôle, son organisation et son indépendance

- Le pouvoir judiciaire est-il réellement indépendant dans les pays de la région ?
- Quels mécanismes peut-on instaurer dans les pays de la région pour assurer l'efficacité et l'indépendance réelles de la justice par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif ?
- Les constitutions doivent-elles préciser de manière détaillée les procédures de nomination des juges et les modalités visant à garantir leur indépendance et leur intégrité ?
- Les modèles de Conseil supérieur de la magistrature que l'on retrouve dans certains pays francophones contribuent-ils dans la réalité à l'intégrité, à l'efficacité et à l'indépendance du pouvoir judiciaire ?
- Quelle est la place spécifique des Cours ou des Conseils constitutionnels dans le dispositif institutionnel de protection de la démocratie et des libertés ?
- Quels sont les pays dans lesquels l'institution en charge de l'interprétation de la constitution joue effectivement son rôle de gardienne du texte et de l'esprit de la loi fondamentale et affiche une réelle indépendance par rapport au pouvoir politique ?

2.4 La régulation des activités politiques et l'administration publique

- Quels sont les déterminants, lorsqu'on observe l'histoire politique récente des pays de la région, de la trajectoire des acteurs politiques qui sont devenus présidents de la République et des autres personnalités politiques de premier plan?
- Les constitutions actuelles prévoient-elles les mécanismes les plus efficaces pour une bonne sélection des personnes qui occupent les plus hautes fonctions publiques ?
- Faut-il séparer les fonctions politiques des plus hautes fonctions administratives et comment réduire la politisation de toutes les institutions publiques ?
- Quel est le rôle des partis politiques tel que défini par les constitutions nationales et quel rôle jouent-ils en réalité dans l'animation de la vie politique ?
- L'utilisation des fonds publics pour financer les partis politiques est-elle la meilleure solution au problème posé par l'absence de transparence des sources de financement des activités politiques qui expose les pays de la région à la pénétration de l'argent des réseaux criminels dans les plus hautes sphères des Etats ?
- Le nombre élevé de partis politiques dans la plupart des pays de la région est-il un signe de vitalité démocratique ou au contraire un symptôme de démocraties malades ? Comment mieux réguler les activités des partis politiques de manière à favoriser l'émergence de partis structurés, crédibles et utiles ?
- Quels sont les pays de la région qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance politique et la solidité de leurs institutions sur une période assez longue ? Le doivent-ils à l'organisation de leurs institutions telle que définie par leurs constitutions ou le doivent-ils à des circonstances historiques favorables ?
- Existe-t-il dans les pays de la région des institutions dédiées à l'éducation civique et au renforcement de la citoyenneté et de l'apprentissage démocratique ? Faut-il prévoir dans les constitutions des institutions dotées de ce mandat pour contribuer à l'ancrage d'une culture démocratique dans la société?

2.5 L'organisation des élections

- Quels sont les pays qui disposent d'organes en charge de l'organisation des élections dans les pays de la région censés être indépendants ou autonomes ?
- Quels sont la composition, le mode de sélection des membres, les mandats et les compétences des organes de gestion des élections ?
- Quels rôles jouent dans les différents pays les gouvernements (généralement les ministères de l'Intérieur ou de l'administration territoriale) dans l'organisation des élections ?
- Quels sont les mécanismes à mettre en place pour garantir la crédibilité de l'identification des électeurs et de l'actualisation des listes électorales ? Quelle institution doit être en charge de l'actualisation des listes électorales ?

- Quels sont les mécanismes à mettre en place pour assurer l'indépendance et l'intégrité des membres de l'institution en charge de l'organisation des élections ?
- Faut-il faire des organes de gestion des élections des institutions constitutionnelles et préciser les principes de leur organisation dans les lois fondamentales ?
- Doit-on envisager de faire des organes de gestion des élections des organes de régulation des activités politiques et d'encadrement des partis politiques ?

2.6 Le contrôle des comptes publics et la lutte contre la corruption

- Que prévoient les constitutions de la région en matière de principes et d'institutions pour assurer le contrôle démocratique de la gestion des ressources publiques ?
- La composition, l'organisation et le fonctionnement des institutions de contrôle des comptes publics sont-ils déterminés dans les constitutions ? Devraient-ils l'être ?
- Les constitutions devraient-elles prévoir des institutions nationales dédiées à la lutte contre la corruption et fixer les principes de leur composition, de leur organisation et de leur fonctionnement ?
- Quelles sont les différences majeures entre les institutions de contrôle des comptes publics et de lutte contre la corruption prévues dans les constitutions des pays francophones et dans les pays anglophones et lusophones de la région ? Peut-on identifier dans la région des modèles institutionnels plus efficaces que d'autres ?

2.7 La gestion de la diversité ethnique et religieuse et les possibilités d'une convergence constitutionnelle en Afrique

- Quels sont les pays de la région qui disposent de dispositions constitutionnelles originales spécifiquement imaginées pour refléter la volonté de préserver la richesse et la diversité de leur patrimoine politique, social et culturel ?
- Certains pays de la région ont-ils besoin d'institutions constitutionnelles dédiées à la gestion de la diversité de leurs populations et à la protection des groupes sociaux et culturels minoritaires ?
- Faut-il reconnaître à la fois les droits et devoirs individuels des personnes et des droits et devoirs pour des communautés ? Comment reconnaître et organiser les relations entre les communautés ethniques sans favoriser le repli identitaire ?
- Comment traiter la question de la religion dans les constitutions ? Faut-il inscrire le principe de laïcité dans les constitutions ou faut-il organiser sur la base d'autres principes le rapport entre le politique et le religieux dans la société ?

- Quels sont les moyens de faire des principes constitutionnels des moyens efficaces de la prévention des conflits et de la préservation de la paix à moyen et long terme dans la région ?
- Peut-on et devrait-on envisager une convergence des constitutions de tous les pays de la CEDEAO et même au-delà ? Faut-il encourager l'Union africaine à promouvoir la convergence des modèles constitutionnels de tous les pays africains ?

3. Comment participer au débat ?

- Les contributions des experts des questions débattues sont bienvenues mais les observations, témoignages, points de vue et propositions de tous les citoyens le sont tout autant.
- Nous souhaitons recevoir en particulier des articles qui font référence à un ou des pays précis, s'appuient sur des exemples et qui font émerger des propositions de réforme.
- Vous pouvez soumettre des articles courts (500 à 1000 mots) ou plus longs (1500 à 2000 mots). La taille maximale des contributions est de 2000 mots. Les articles courts ont cependant plus de chances d'être sélectionnés et publiés par le WATHI. Tous les articles doivent être accessibles au grand public, structurés et soignés.
- Vous pouvez aussi envoyer des commentaires, observations et recommandations sans devoir rédiger un article structuré à l'adresse suivante infowathi@wathi.org. Les contributions les plus pertinentes seront publiées sur le site.
- Vous pouvez également nous faire part de vos expériences et de vos propositions de réforme en envoyant un court enregistrement audio ou vidéo.
- Nous vous invitons à accompagner la soumission de votre article ou de votre enregistrement audio/vidéo d'une biographie de 50 mots maximum et, de préférence, d'une de vos photos de très bonne qualité.

CONTACTS

www.wathi.org

Envoyez vos articles et contributions à l'adresse: infowathi@wathi.org

Le Débat se passe aussi sur les comptes Facebook et Twitter de WATHI :

Lien vers Facebook : <http://on.fb.me/1L2kOSk>

Lien vers Twitter : https://twitter.com/WATHI_Africa